

REGION DE Diorbel

Département de Diorbel

Arrondissement de Ndiawly

Commune de Ndiawly

Registre N° 0010

Année 2016

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE L'ETAT CIVIL

Article 66, 130 et du Code de la Famille

MARIAGE

L'an Deux mille Seize et le quinze
du mois de Novembre

devant nous Assmaue Sylla Ndiawly officier d'état civil à Ndindyl
avons enregistré le mariage contracté le 09/10/2016 à Ndindyl

EPOUX (Prénoms et nom) Malick Fall

né le 09/10/1968 à Sedhiou

domicilié à Ndiawly Profession Enseignant

fils de Alouane Fall et de Anta TOP

EPOUSE (prénoms et nom) Anta TOP

née le 05/04/1997 à Barak

domiciliée à Ndiawly Profession ménagère

fille de Mourya TOP et de Salhia Ndiaye

l'époux déclare opter pour la polygamie et est consentu d'un versement
d'une dot comprenant dix huit mille francs et

- 1) opte pour régime matrimonial la Separatum
- 2) dit butin par présence des témoins
- 3) 1) Maumankhamed Fall CNI 1756 1963 05312
- 4) 2) Bouba Diop CNI 1608 1973 00382
- 5) 3) Boubacar Traoré CNI 1608 1973 00382

Ndindyl le 07.04.2022

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

L'Officier d'état Civil

